

Compte-Rendu Prof Doc Café n°11

Jeudi 10 septembre 2020 – 10h30/12h

Le premier Prof Doc Café de l'année scolaire 2020/2021 s'est tenu jeudi 10 septembre, en présence de 95 professeurs documentalistes de collèges et de lycées (soit un tiers des enseignants) de l'Académie de Dijon et de Madame Tybin, IA IPR EVS.

Ordre du jour

1. Intervention de Mme Tybin, IA-IPR EVS
2. Sur le terrain : Retour sur vos réponses au sondage
3. Des pistes et points de vigilance
4. Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires : des éléments pour les CDI
5. Informations diverses

En préambule, rappel de la **philosophie des Profs Doc Cafés** : pas d'enregistrement, chacun est libre de partir et d'arriver selon ses contraintes. L'objectif est de construire une culture commune à tous les professeurs documentalistes de l'Académie.

Le cœur de notre métier est certes la pédagogie mais nous avons tous **besoin de nous retrouver entre collègues professeurs documentalistes** pour faire en sorte que la COVID n'impacte pas nos missions même si de nombreuses contraintes entrent en jeu en cette rentrée 2020.

1. Intervention de Mme Tybin, IA-IPR EVS

Madame Tybin, nouvellement nommée IA IPR EVS dans l'Académie de Dijon, se présente : elle arrive de l'académie de Créteil, a travaillé dans le 1er degré pendant 10 ans, puis a été personnel de direction les 10 années suivantes. Elle a fait le choix de cette nouvelle fonction d'IA IPR EVS dans l'Académie de Dijon. Parallèlement, Madame Tybin est en 3ème année de thèse et mène une veille sur le climat dans les lycées scolaires ruraux et semi-ruraux, qui souffrent parfois de leur éloignement des lieux de « pouvoir ». Elle interviendra en particulier dans les départements de la Nièvre et de l'Yonne.

Madame l'Inspectrice a eu l'occasion d'échanger avec Monsieur Lopez pour faire la transition. Une partie de son travail est d'échanger avec les professeurs documentalistes pour faire remonter nos problématiques, nos soucis du quotidien (tels que celui de notre évolution de carrière). Madame Tybin souhaite continuer la réflexion sur la place du professeur documentaliste dans la réussite de l'élève, dans l'établissement... Pour cela, Madame Tybin est preneuse des initiatives mises en place pendant le confinement.

Madame Tybin nous rappelle que le professeur documentaliste tient une place centrale, c'est un enseignant peut-être moins exposé que les autres, notre position n'étant pas toujours pas facile, mais nous avons beaucoup de richesses à offrir.

Madame l'Inspectrice nous dit de ne pas hésiter à lui écrire et nous souhaite à nouveau une bonne rentrée !

2. Sur le terrain : Retour sur vos réponses au sondage

115 établissements ont répondu au sondage (81 collèges ou EREA, 26 lycées, 8 lycées professionnels) ;
61 CDI ont ouvert avec des contraintes,
53 CDI ont ouvert normalement,
1 CDI n'a pas ouvert pour des raisons matérielles indépendantes de la pandémie.

Synthèse du sondage :

- Pas de grosses différences entre collèges, lycées et LP
- Le **CDI est une salle « comme les autres »** : gel hydroalcoolique + masques ; à noter qu'il n'y a pas toujours de sens de circulation (une demande qui semble se profiler), on note également la volonté de tracer les contacts entre élèves (à côté de qui s'installe l'élève ? Dans certains établissements, accueil des 6ème un jour ou à certaines heures et ainsi de suite...) afin de réduire les cas contacts ; on peut prendre exemple sur la base de ce qui se fait à la restauration scolaire... le problème de la pause méridienne se pose également : gros brassage (exemple : récréation réservée au retour des documents, pas d'installation possible)...
- Des jauges en baisse dans plus de la moitié des établissements
- Une volonté de **traçabilité des contacts entre élèves** (plan du CDI, accueil de classes ou de niveaux uniquement...)
- Des **récréations** réservées au retour des documents et/ ou prêt en drive
- Une **pause méridienne** souvent impactée par l'organisation globale de l'EPL (le CDI fonctionne de façon détériorée à cause du retard pris à la cantine, moins d'élèves, moins de temps... question du temps pour les clubs et animations du CDI)
- De très grosses disparités pour le **traitement des documents** (manipulation d'un seul document / pas de manipulation)
- **Temps de quarantaine** très variable (½ journée à 14 jours)
- Prise en compte régulière des règles en vigueur dans les médiathèques locales
- Beaucoup de collègues déplorent **l'absence de cadrage national, académique voire dans l'établissement...** En effet, il existe un cadrage dans certaines disciplines, telles que l'éducation musicale, l'EPS, mais pas pour les CDI. C'est donc à nous de voir comment on peut faire, il n'existe pas de solution miracle (notamment pour la quarantaine), c'est du bon sens, on s'adapte. Nos points de vigilance sont chapeautés par le protocole sanitaire, mais notre réflexion doit être contextualisée en fonction de notre établissement, de ses spécificités et de ce qui se fait dans l'établissement. Un élément indispensable est de **toujours faire remonter au chef d'établissement, notre « protocole » du CDI** (qui est de la responsabilité du chef).
- Inquiétude pour un **retour au fonctionnement normal du CDI** : nous sommes en début d'année, donc fonctionnement un peu tronqué, mais quel avenir pour les coins bien-être, les escape games, puzzles, scrabble ?
- Quid d'une pédagogie derrière le masque ?
- Grosse inquiétude par rapport à l'utilisation et la désinfection des claviers d'ordinateurs (système D en vigueur dans beaucoup d'établissements : utilisation de films alimentaires...)

A 10 jours de la rentrée, après un début d'année consacrée en grande partie à la distribution des manuels avec toutes les contraintes que cela implique, nous sommes maintenant dans l'attente de voir comment va se faire le « vrai » fonctionnement pédagogique du CDI, de quelles manières pourra-t-on initier les élèves aux

compétences informationnelles dans le respect des protocoles...

On se demande également tous comment faire de la pédagogie avec un masque, la communication est dégradée.

3. Des pistes et points de vigilance

Suite à tout ce qu'il s'est dit précédemment, il est **important de rassurer les élèves comme les parents**, de les informer de nos conditions d'accueil, de consultation ou de prêts, pour éviter tout stress... Il est possible de réaliser une infographie (avec des pictogrammes libres de droits qu'on retrouve facilement sur internet). Mais il est également indispensable de **se rassurer soi-même**, on est tous dans le même bateau, certains ont peur de mal faire, mais on doit se débarrasser de ce sentiment. Mal faire serait de se refermer totalement sur l'extérieur, à part ça, on fait de notre mieux. C'est un moment très particulier, il faut continuer à vivre, en mettant en place le protocole, en formant et en accompagnant collègues, élèves et parents.

Certains ont été témoins d'incohérence dans la mise en place des protocoles sanitaires dans nos établissements, mais il ne faut pas que toutes ces préoccupations deviennent prégnantes sur nos activités, il faut **continuer à exercer nos missions avec du bon sens, de la cohésion et de la communication**.

A noter que dans le protocole, il est indiqué : "Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.)". Dans certains établissements, l'apprentissage des langues étrangères a été jugé comme une activité appartenant à ces exceptions, l'enseignant de langues, avec l'accord du chef d'établissement, a été autorisé ponctuellement à retirer le masque (en respectant les règles de distanciation physique) pour faciliter la démonstration de certaines prononciations.

Une **réflexion concertée entre les différents pôles/services de l'établissement est indispensable** :

- Prendre en compte le contexte de l'établissement (réflexion à mener avec l'équipe de direction).
- Proposer des conditions d'accueil uniformisées au sein des différents services de l'établissement (en respectant le protocole sanitaire) – associer l'infirmière scolaire.
- Multiplier les lieux d'accueil respectant la distanciation physique d'un mètre entre chaque personne (temps hors classe : récréation, pause méridienne, étude...)
- travail à mener en concertation avec la vie scolaire : nombre d'élèves accueillis, durée de présence minimum, réflexion sur la limitation du brassage...

Conditions de manipulation des ressources du fonds documentaire :

- La mise à disposition d'**objets partagés** au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitués ([...] livres, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc...) est permise. (cf. protocole sanitaire)
- Au CDI, présence d'élèves de classes différentes : selon le site biblio-covid.fr, pour les **documents en libre accès** : pas de quarantaine si le lavage des mains est obligatoire à l'entrée.
- Le **prêt** : fonctionnement habituel et/ou possibilité d'activer la réservation via esidoc (comptes lecteurs, authentification unique avec l'ENT).
- Le **retour** des prêts : la mise en quarantaine des retours de prêts reste en vigueur. Selon le site biblio-covid.fr : 1 jour pour le papier, 3 jours pour le plastique.
- Les **ordinateurs** : selon le site biblio-covid.fr : matériel de nettoyage à disposition des usagers.
- Nettoyage des mains

- Autre matériel : en concertation avec l'équipe de direction et chef des agents

Et il ne faut surtout pas oublier : **aération** toutes les 3 heures (si aération mécanique, on la laisse).

4. Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires (màj du 01/09/2020) : des éléments pour les CDI

- Les règles de **distanciation physique** : dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
- L'application des **gestes barrières** : le lavage des mains ; pour les collégiens et les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs ; la ventilation des locaux.
- La **limitation du brassage des élèves**.
- Le **nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**.
- La **formation, l'information et la communication** : les parents [et les élèves] sont informés clairement des conditions de fonctionnement de l'établissement.

Une question est posée sur la **quarantaine dans le même endroit de vie que le CDI** (dans l'espace CDI) ? Oui, c'est possible mais il faut bien l'identifier (par exemple, une étagère "quarantaine"), mais une aération régulière est obligatoire.

Madame Tybin tient à préciser que c'est le **chef d'établissement qui est en responsabilité du bien et des personnes dans l'établissement** ; dans la mesure où nous avons eu une discussion avec lui et que tout le monde fait son maximum pour mettre en sécurité les élèves, il n'y a pas de problème. Nous sommes tous actuellement au-delà de nos missions habituelles : on met du spray, du gel, on nettoie les espaces, mais c'est indispensable.

Pour répondre à une question de collègues : **Madame Tybin confirme qu'il n'y aura pas de protocole émanant de l'inspection puisque la responsabilité est au chef d'établissement** ; il peut y avoir des pistes de travail mais pas de documents du rectorat ; les décisions prises peuvent être remises en cause à chaque instant par le cabinet du 1er ministre, donc il est impossible d'établir un protocole pour le CDI.

Concernant les cas de contamination dans l'Education Nationale actuellement, il s'agit souvent de groupes d'adultes qui ont mangé ensemble et qui ont retiré leur masque plutôt que des élèves qui ont touché des livres dans le CDI... Il est donc indispensable de prendre du recul, de se rassurer et de rassurer les élèves.

5. Informations diverses

- Il est tout à fait possible de participer aux **Prix littéraires**, en fonction de l'évolution de la situation.
- Question sur le fait d'être **Professeur Principal**, le professeur documentaliste ne peut pas être rémunéré comme les autres s'il est PP, mais c'est le cas de plusieurs collègues, donc c'est faisable, mais dans des conditions particulières, il faut être sûrs des conditions dans lesquelles vous serez payés.

Madame Tybin tient à préciser que certains collègues prof doc peuvent être PP : c'est une mission très intéressante, mais ce n'est pas prévu statutairement pas dans nos missions, donc nous ne sommes pas obligés de l'accepter ; aucune ISOE n'est prévue pour les Profs docs sauf dans le cadre de la réforme du lycée (avec l'impact des spécialités sur les heures élèves, il est compliqué d'avoir 2 PP en classe de terminale). Il existe donc la possibilité de bénéficier d'une ISOE si le prof doc est PP en terminale).

En collège, aujourd'hui, les IA IPR ne conseillent pas aux profs docs d'être PP parce qu'il n'y a pas de moyens de rémunération. Selon l'avis de la DOSEPP (Division de l'Organisation Scolaire, de l'Enseignement Privé et de la Prospective), les profs docs peuvent être PP mais dans le cadre de leur rémunération habituelle, pas plus. Mais ça se fait tout de même, le chef peut parfois proposer une rémunération particulière, pas prévue dans les textes, l'établissement est souverain et autonome.

- GRP sur la problématique des espaces documentaires comme lieux de ressources et de ressourcement

Les bassins concernés cette année sont :

71 / Réseau Chalon et le Réseau Mâcon +Louhans-Tournus

21 / Réseau Dijon 1, Réseau Dijon 2 et Réseau Dijon 3

89 / Réseau Yonne Sud et le Réseau Val de Loire Sud

58 / Réseau Morvan

Nous rajouterons prochainement pour rappel sur l'annuaire académique des professeurs documentalistes votre appartenance à tel ou tel réseau.

- Les établissements scolaires ont dû recevoir la lettre de rentrée des IA IPR EVS.

- Calendrier **PIX** : dans PIX orga, présence de nouveaux parcours « Parcours de rentrée » pour tous niveaux. D'ici les vacances de la Toussaint : ces parcours doivent « obligatoirement » être réalisés pour tous les élèves à partir de la 5ème (en présentiel ou à distance).

Du 4 janvier au 5 mars = certification des lycées

Du 8 mars au 12 mai = certification des collèges

- Le **prochain Prof doc café** aura lieu d'ici un mois, mais si il y a un nouveau protocole ou des éléments importants qui font évoluer la situation, la rencontre se déroulera avant.

Un grand MERCI à tous, pour nos échanges et vos idées...

CR rédigé par Annelise SEGUIN, relu par Sophie Gronfier, Johann Jambu, Laurence Pelinq et Mme Tybin.